

Mairie de Ducey-Les Chéris
Hôtel de ville
Rue de Semallé
Ducey
50 220 DUCEY-LES CHÉRIS

2019/062
Le Maire

CONSEIL MUNICIPAL du 26 NOVEMBRE 2019 - 20 Heures 30

Compte-rendu de la séance - Délibérations

Convocation en date du 15 novembre 2019

Présents : M. Denis LAPORTE, Maire, M. Serge DALLAIN, M. Louis BELLARD, M. Franck DALLAIN, M. Yves SAMSON, Mme Jocelyne BELLOIR, M. Claude MOTTIER, Mme Isabelle LABICHE, M. Henri-Jacques DEWITTE, Mme Michelle ROGER, Mme Raymonde DESFEUX, Mme Christine SAUVÉ, Mme Anne GLENAT, M. Rodolphe PAIN, Mme Nadège DELAHAYE, M. Guy ROULAND

Absents excusés : Mme Nathalie BOUFFORT, M. Cyril SIRRE, Mme Valérie DAVID

Absents : M. Éric DEWILDE, Mme Marie-Ange AGUITON, Mme Frédérique MARIE, M. Sébastien MAGAT, M. Yannick MARCHAND, M. Olivier GUILLOCHE, Mme Marie-Gabrielle CARNET

Secrétaire de séance : M. Claude MOTTIER

- o O o -

Après en avoir délibéré, le compte rendu du Conseil Municipal du 17 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

AVANCEMENT DES TRAVAUX

Travaux de voies et réseaux, Eau - Travaux de bâtiments – Ateliers municipaux

M. Louis BELLARD, adjoint délégué

↳ Rénovation et restructuration de la mairie:

Les travaux ont commencé le 08 novembre 2019: démolition de la cloison de la salle n°1 et réalisation d'une cloison déportée de 20 cm pour aménager l'emplacement du serveur. Isolement de la zone par l'entreprise R'Elec avant réalisation de la cloison, et passage des gaines pour réalimentation des postes de travail (bureau comptabilité et urbanisme).

Dans la salle de la mairie, les travaux de construction des deux bureaux provisoires en structure bois ainsi que les réseaux électriques et informatiques ont été réalisés par les services techniques. Excellent travail.

La mairie a été fermée les 20 et 21 novembre pour le déplacement du serveur à l'étage après câblage par l'entreprise AXIANS et le déménagement du matériel et des personnels vers les bureaux provisoires et étage.

Le plan de retrait de désamiantage doit être établi pour mi-décembre.

Démarrage effectif du gros œuvre lundi 27 janvier 2020.

↳ Ecole maternelle:

Réfection du sol de la salle de jeux et peinture du couloir menant à la garderie par l'entreprise ROUSSIN.

Pose des jeux de cour avec sol en résine.

↳ **Ecole élémentaire:**

Peinture du sol du couloir et de l'escalier – Contre-marches et bandes podotactiles mises en œuvre aux normes PMR.

↳ **Signalétique:**

Du boulodrome, posée aux feux
Du Rail miniature et de l'âge d'or, à l'entrée du parking
De la salle des associations (sur la porte)

↳ **Isolation à 0 €:**

Suite à un démarchage téléphonique, M. BELLARD et M. FRAIOLI ont reçu un commercial de la société THEVENIN qui est intervenue à la maison de retraite de Ducey-Les Chéris pour une isolation à 0 € et qui propose le même service à la commune. Pour mémoire: la directrice de l'EHPAD s'est dite satisfaite des prestations.

Après échanges il a été envisagé d'intervenir sur l'isolation des 17 logements de la résidence Les Myosotis (procédé d'isolation par laine soufflée).

La société THEVENIN doit adresser sa proposition d'intervention pour les 17 logements.

↳ **Restaurant municipal:**

Installation du self semaine 44 – Travaux en régie pour l'alimentation en eau, l'alimentation électrique et l'évacuation.

↳ **Voirie:**

Pose de 2 coussins berlinois rue de Boishue vendredi 02 septembre 2019 par l'entreprise LTP LOISEL SAS

Point à temps et enrobé CR 2 et CR 5 du Haut Cerisei

Enrobé en remplacement des pavés, rond-point de Laichingen

Rue du Docteur Tizon: dépose de bordures à l'entrée du lotissement et réfection d'un bout de trottoir en enrobé

Rue de La Garenne: Pose de panneaux de priorité au rétrécissement au niveau des propriétés LIEGEARD/LOUBOUTIN

Résidence du Verger: pose d'un panneau interdisant l'accès aux poids lourds 3,5 T, entrée route de Saint Quentin

↳ **Les Chéris:**

Numérotation des voies en cours.

Enrobé rue de l'ancienne école réalisé + accotements en 0/31

↳ **Illuminations de Noël:**

Du 06 décembre 2019 au 06 janvier 2020.

| |
|---------------------------------|
| ORDRE DU JOUR DU CONSEIL |
|---------------------------------|

2019-11-01: RIFSEEP – Modification du niveau de responsabilité d'expertise ou de sujétions pour le cadre d'emploi des adjoints administratifs

Par délibération du 13 octobre 2016 le conseil municipal a instauré une indemnité de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel et défini les modalités de versement de cette dernière pour les cadres d'emplois des attachés, des rédacteurs et animateurs et des adjoints administratifs et ATSEM.

S'agissant du cadre d'emploi des adjoints administratifs, Monsieur le Maire rappelle la définition des deux niveaux de responsabilité:

| Cadre d'emploi des adjoints administratifs | Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions |
|--|--|
| Groupe 1 | Chef d'équipe – Gestionnaire de la comptabilité, état civil, scrutin élections |
| Groupe 2 | Agent d'exécution – Agent d'accueil |

Afin d'être au plus juste dans les niveaux de responsabilités, il est proposé de modifier les deux niveaux comme suit:

| Cadre d'emploi des adjoints administratifs | Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions |
|--|--|
| Groupe 1 | Chef d'équipe Gestionnaire de la comptabilité, Ressources Humaines, Urbanisme |
| Groupe 2 | Agent d'exécution – Agent d'accueil |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Approuve la nouvelle définition des niveaux de responsabilité des adjoints administratifs susvisée
- Décide de faire application de cette décision à compter du 1^{er} janvier 2020

2019-11-02: Rénovation du complexe sportif – Mise en accessibilité des cheminements PMR – Demande de subventions (D.E.T.R. et C.P.S.)

Le complexe sportif situé rue du Midi à Ducey, commune déléguée de Ducey-Les Chéris, est composé d'un terrain d'entraînement entouré d'une piste pour la course à pied, d'un skate park, d'un terrain d'honneur pour les matchs de football, d'un club house, de vestiaires et tribunes, de deux terrains de tennis et d'un plateau sportif vieillissant.

Ce complexe a une fréquentation importante:

- Scolaires: écoles publiques, école privée et collège
- Associations: club de football, joggeurs, école de vélo...
- Population dans son ensemble; les jeunes, notamment, ayant besoin d'endroits "refuge" pour se rencontrer et partager les valeurs du sport

Les équipements en place doivent être rénovés, les cheminements doivent évoluer pour répondre aux normes d'accessibilité PMR. Il convient en outre d'offrir aux jeunes un équipement multisports aujourd'hui absent de l'ensemble.

Le projet d'évolution du complexe sportif consiste en un puzzle dont les pièces forment un tout cohérent répondant aux attentes des différents publics et ayant pour finalité de développer et améliorer l'offre dans le domaine sportif et contribuer à maintenir l'attractivité de la commune.

Le projet de rénovation du complexe sportif est donc décomposé en deux phases avec un calendrier de réalisation sur deux exercices afin de ne pas pénaliser dans la durée les différents utilisateurs des équipements sportifs:

- La réalisation des cheminements PMR desservant les équipements à partir d'un même lieu: le parking de la rue du Midi
La réfection de la piste du terrain d'entraînement, la création d'une piste de 50 m et d'un sautoir
La rénovation des terrains de tennis

Cette première phase, dont les différents sous-ensembles sont intimement liés quant à la réalisation des travaux, est programmée en 2020

- La création d'un terrain multisports appelé "City stade"
Cette deuxième phase est programmée au mieux en 2021

S'agissant de la mise en accessibilité des cheminements PMR, les travaux sont estimés à 119 000,00 € H.T.

Le financement de ces travaux serait le suivant:

| | |
|---|-------------------|
| Département (Contrat de Pôle de Services) <i>Taux d'intervention de 40% sur une assiette éligible de 111 600 €</i> | 44 640,00 |
| Etat DETR | 47 600,00 |
| Autofinancement | 26 760,00 |
| TOTAL H.T. | 119 000,00 |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Approuve les travaux de mise en accessibilité des cheminements PMR du complexe sportif estimés à 119 000 € H.T.
- Sollicite une subvention de l'Etat au meilleur taux au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour leur financement, dans le cadre de la programmation principale 2020 – Catégorie n°3 "Équipements publics (hors scolaires)" – Rubrique 3-3 "Autres équipements publics"
- Sollicite une subvention du Département dans le cadre du Contrat de Pôle de Services
- S'engage à financer ces travaux sur les fonds propres de la commune pour la part non subventionnée
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de toute pièce nécessaire à la réalisation des travaux après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet, ou l'autorisation de commencer les travaux par les services compétents

2019-11-03: Rénovation du complexe sportif – Réfection de la piste d'entraînement, création d'une piste de 50 m et d'un sautoir – Demande de subventions (D.E.T.R. et C.P.S.)

Le complexe sportif situé rue du Midi à Ducey, commune déléguée de Ducey-Les Chéris, est composé d'un terrain d'entraînement entouré d'une piste pour la course à pied, d'un skate park, d'un terrain d'honneur pour les matchs de football, d'un club house, de vestiaires et tribunes, de deux terrains de tennis et d'un plateau sportif vieillissant.

Ce complexe a une fréquentation importante:

- Scolaires: écoles publiques, école privée et collège
- Associations: club de football, joggeurs, école de vélo...
- Population dans son ensemble; les jeunes, notamment, ayant besoin d'endroits "refuge" pour se rencontrer et partager les valeurs du sport

Les équipements en place doivent être rénovés, les cheminements doivent évoluer pour répondre aux normes d'accessibilité PMR. Il convient en outre d'offrir aux jeunes un équipement multisports aujourd'hui absent de l'ensemble.

Le projet d'évolution du complexe sportif consiste en un puzzle dont les pièces forment un tout cohérent répondant aux attentes des différents publics et ayant pour finalité de développer et améliorer l'offre dans le domaine sportif et contribuer à maintenir l'attractivité de la commune.

Le projet de rénovation du complexe sportif est donc décomposé en deux phases avec un calendrier de réalisation sur deux exercices afin de ne pas pénaliser dans la durée les différents utilisateurs des équipements sportifs:

- La réalisation des cheminements PMR desservant les équipements à partir d'un même lieu: le parking de la rue du Midi
La réfection de la piste du terrain d'entraînement, la création d'une piste de 50 m et d'un sautoir
La rénovation des terrains de tennis
Cette première phase, dont les différents sous-ensembles sont intimement liés quant à la réalisation des travaux, est programmée en 2020
- La création d'un terrain multisports appelé "City stade"
Cette deuxième phase est programmée au mieux en 2021

S'agissant de la réfection de la piste d'entraînement, création d'une piste de 50 m et d'un sautoir, les travaux sont estimés à 21 600,00 € H.T.

Le financement de ces travaux serait le suivant:

| | |
|--|------------------|
| Département (Contrat de Pôle de Services) <i>Taux d'intervention de 40% sur une assiette éligible de 20 350 €</i> | 8 140,00 |
| Etat DETR | 7 560,00 |
| Autofinancement | 5 900,00 |
| TOTAL H.T. | 21 600,00 |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Approuve les travaux de réfection de la piste d'entraînement, création d'une piste de 50 m et d'un sautoir sur le complexe sportif, estimés à 21 600 € H.T.
- Sollicite une subvention de l'Etat au meilleur taux au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour leur financement, dans le cadre de la programmation principale 2020 – Catégorie n°3 "Equipements publics (hors scolaires)" – Rubrique 3-3 "Autres équipements publics"
- Sollicite une subvention du Département dans le cadre du Contrat de Pôle de Services
- S'engage à financer ces travaux sur les fonds propres de la commune pour la part non subventionnée
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de toute pièce nécessaire à la réalisation des travaux après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet, ou l'autorisation de commencer les travaux par les services compétents

2019-11-04: Rénovation du complexe sportif – Rénovation des terrains de tennis – Demande de subventions (D.E.T.R. et C.P.S.)

Le complexe sportif situé rue du Midi à Ducey, commune déléguée de Ducey-Les Chéris, est composé d'un terrain d'entraînement entouré d'une piste pour la course à pied, d'un skate park, d'un terrain d'honneur pour les matchs de football, d'un club house, de vestiaires et tribunes, de deux terrains de tennis et d'un plateau sportif vieillissant.

Ce complexe a une fréquentation importante:

- Scolaires: écoles publiques, école privée et collège
- Associations: club de football, joggeurs, école de vélo...
- Population dans son ensemble; les jeunes, notamment, ayant besoin d'endroits "refuge" pour se rencontrer et partager les valeurs du sport

Les équipements en place doivent être rénovés, les cheminements doivent évoluer pour répondre aux normes d'accessibilité PMR. Il convient en outre d'offrir aux jeunes un équipement multisports aujourd'hui absent de l'ensemble.

Le projet d'évolution du complexe sportif consiste en un puzzle dont les pièces forment un tout cohérent répondant aux attentes des différents publics et ayant pour finalité de développer et améliorer l'offre dans le domaine sportif et contribuer à maintenir l'attractivité de la commune.

Le projet de rénovation du complexe sportif est donc décomposé en deux phases avec un calendrier de réalisation sur deux exercices afin de ne pas pénaliser dans la durée les différents utilisateurs des équipements sportifs:

- La réalisation des cheminements PMR desservant les équipements à partir d'un même lieu: le parking de la rue du Midi
La réfection de la piste du terrain d'entraînement, la création d'une piste de 50 m et d'un sautoir
La rénovation des terrains de tennis
Cette première phase, dont les différents sous-ensembles sont intimement liés quant à la réalisation des travaux, est programmée en 2020
- La création d'un terrain multisports appelé "City stade"
Cette deuxième phase est programmée au mieux en 2021

S'agissant de la rénovation des terrains de tennis, les travaux sont estimés à 161 800,00 € H.T.

Le financement de ces travaux serait le suivant:

| | |
|---|-------------------|
| Département (Contrat de Pôle de Services) <i>Taux d'intervention de 40% sur une assiette éligible de 109 350 €</i> | 43 740,00 |
| Etat DETR (35%) <i>plafonné à 35 000 €</i> | 35 000,00 |
| Autofinancement | 83 060,00 |
| TOTAL H.T. | 161 800,00 |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Approuve les travaux de rénovation des terrains de tennis, estimés à 161 800,00 € H.T.
- Sollicite la FFT via le club de Tennis; l'aide de la fédération étant une condition essentielle au choix d'un revêtement en résine. A défaut la collectivité fera le choix du béton poreux; formule plus économique
- Sollicite une subvention de l'Etat au meilleur taux au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour leur financement, dans le cadre de la programmation principale 2020 – Catégorie n°3 "Équipements publics (hors scolaires)" – Rubrique 3-3 "Autres équipements publics"
- Sollicite une subvention du Département dans le cadre du Contrat de Pôle de Services
- S'engage à financer ces travaux sur les fonds propres de la commune pour la part non subventionnée
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de toute pièce nécessaire à la réalisation des travaux après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet, ou l'autorisation de commencer les travaux par les services compétents

2019-11-05: Demande de subvention au titre des amendes de police – Programme 2020

La rue de Saint Aubin est très fréquentée par les automobilistes qui doivent être ralentis afin d'assurer la sécurité des élèves du collège situé rue de Saint Aubin, de même que les usagers du relais Assistantes Maternelles et du Centre de Loisirs Sans Hébergement également situés rue de Saint Aubin et enfin de l'ensemble des résidents sur cette rue.

En concertation avec les services de l'Agence Technique Départementale Sud Manche, il a été décidé de mettre en place un plateau surélevé.

Les travaux dont il s'agit ont été arrêtés à 5 752,83 € H.T.

Pour aider à leur financement, le conseil municipal à l'unanimité sollicite une subvention au titre du produit des amendes de police – Programme 2020, et précise qu'en cas de réponse favorable, les travaux seront réalisés sur l'exercice 2020.

2019-11-06: Budget principal – Décision modificative n°6

Considérant les recettes attendues au titre du FCTVA sur les travaux de rénovation et restructuration de la mairie, Monsieur le Maire propose la décision modificative au budget principal 2019 suivante:

| | |
|---|--------------|
| Section d'investissement - Dépenses Opération 102 – Mairie Article 2313 | + 100 000,00 |
| Section d'investissement - Recettes Chapitre 10 - Article 10222 "FCTVA" | + 100 000,00 |

La commission des finances entendue,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative proposée.

2019-11-07: Demande de participation aux dépenses de fonctionnement de l'école publique de Saint Martin des Champs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de la mairie d'AVRANCHES du 20 septembre 2019 sollicitant la participation de la commune de DUCEY-LES CHÉRIS aux frais de fonctionnement de l'école de la commune déléguée de Saint Martin des Champs pour un élève résidant à DUCEY-LES CHÉRIS au titre de l'année scolaire 2018/2019.

Considérant que la commune de DUCEY-LES CHÉRIS dispose d'une capacité d'accueil permettant la scolarisation de l'enfant concerné,
Considérant que le maire de DUCEY-LES CHÉRIS n'a pas donné son accord à cette scolarisation dans une école extérieure,
Le conseil municipal à l'unanimité refuse de verser la participation demandée.

2019-11-08: Tarifs 2020

Après en avoir délibéré, la commission des finances entendue, le conseil municipal fixe à l'unanimité les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2020 comme suit:

Nota : Toute référence au canton concerne les communes suivantes : Céaux, Courtils, Crollon, Juilley, Le Mesnil Ozenne, Marcilly, Poilley, Précey et Saint Quentin sur le Homme

CAMPING

| Intitulés | 2019 | Proposition | VOTE |
|---|--------|-------------|--------|
| Tente ou caravane | | | |
| Campeur | 3,20 € | 3,20 € | 3,20 € |
| Enfant jusqu'à 7 ans | 1,90 € | 1,90 € | 1,90 € |
| Emplacement | 1,70 € | 1,70 € | 1,70 € |
| Véhicule | 0,80 € | 0,80 € | 0,80 € |
| Electricité | 2,20 € | 2,20 € | 2,20 € |
| Camping-car | | | |
| Forfait camping-car (emplacement, 2 pers., élect) | 9,80 € | 9,80 € | 9,80 € |
| Service eau à la borne – 10 mn (paiement CB) | 2,00 € | 2,00 € | 2,00 € |
| Service électricité à la borne – 55 mn - (paiement CB) | 3,00 € | 3,00 € | 3,00 € |

*Libre accès aux camping-cars du 1^{er} avril au 30 juin et du 1^{er} septembre au 31 octobre.
Accès payant (tentes, caravanes, camping-cars) du 1^{er} juillet au 31 août.*

HORAIRE TRAVAUX REALISES PAR LES AGENTS TERRITORIAUX

| | 2019 | Proposition +2% | VOTE |
|--|---------|--------------------|---------|
| Tarif horaire (nettoyage salles...) | 31,80 € | 32,45 € | 32,45 € |

LOCATION DE PETIT MATERIEL

| Intitulés | 2019 | Proposition | VOTE |
|--|--------|-------------|--------|
| Chaise jaune | 0,65 € | 0,65 € | 0,65 € |
| Barrière métallique (<i>délib 2015-02-09 du 26 février 2015</i>) <i>Gratuit pour les communes ancien canton de Ducey, associations ayant leur siège dans l'ancien canton et entreprises de Ducey-Les Chéris (prêt de 7 jours)</i> | 2,40 € | 2,40 € | 2,40 € |
| Table bois | 4,80 € | 4,80 € | 4,80 € |

CAUTION POUR LOCATION OU MISE A DISPOSITION DE SALLE

| Caution (pour l'année si plusieurs locations ou mises à disposition dans l'année pour un même utilisateur) | 2019 | Proposition | VOTE |
|---|---------|-------------|---------|
| 20, Avenue Emile Dehousse | 66,00 € | 66,00 € | 66,00 € |
| Salle de la Mairie | 66,00 € | 66,00 € | 66,00 € |

Une caution unique pour l'année sera appliquée aux utilisateurs de la salle 20 Avenue Emile Dehousse et de la salle de la mairie.

LOCATION SALLE DE LA MAIRIE – Rue de Semallé – Commune déléguée de Ducey

| Intitulés | 2019 | Proposition | VOTE |
|--|---------|-------------|----------|
| Arbre de Noël : | | | |
| Comité d'Entreprise locale | Gratuit | Gratuit | Gratuit |
| Assemblée Générale : | | | |
| Association locale | Gratuit | Gratuit | Gratuit |
| Entreprise ou Comité d'ent. local ou cantonal. | Gratuit | Gratuit | Gratuit |
| Hors Canton | Gratuit | Gratuit | Gratuit |
| Œuvres scol. Ou péri scol. | Gratuit | Gratuit | Gratuit |
| Œuvres à caractère social | Gratuit | Gratuit | Gratuit |
| Vin d'honneur | 108,00 | 108,00 € | 108,00 € |

LOCATION SALLE POLYVALENTE DU STADE – Rue du Midi – Commune Déléguée de Ducey

| Intitulés | 2019 | Proposition | VOTE |
|--------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| CAUTION | 174,00 € | 174,00 € | 174,00 € |
| Salle (sans repas) | | | |
| Ass. Ou Comité d'Entreprise Communal | 147,00 € | 147,00 € | 147,00 € |
| Ass. Ou C. d'Ent. Extérieur | 444,00 € | 444,00 € | 444,00 € |
| Particulier de la Commune | 289,00 € | 289,00 € | 289,00 € |
| Particulier extérieur | 444,00 € | 444,00 € | 444,00 € |
| Communauté d'agglomération* | Gratuit (sans caution) | Gratuit (sans caution) | Gratuit (sans caution) |
| Salle (avec repas) : | | | |
| Ass. Ou Comité d'Entreprise Communal | 241,00 € | 241,00 € | 241,00 € |
| Ass. Ou C. d'Ent. Extérieur | 747,00 € | 747,00 € | 747,00 € |
| Particulier de la Commune | 434,00 € | 434,00 € | 434,00 € |
| Particulier extérieur | 747,00 € | 747,00 € | 747,00 € |
| Vin d'Honneur | 174,00 € | 174,00 € | 174,00 € |
| Communauté d'agglomération* | Gratuit (sans caution) | Gratuit (sans caution) | Gratuit (sans caution) |
| Frais électricité | 0,20 €/kW | 0,20 €/kW | 0,20 €/kW |
| Fourniture de gaz | 0,96 € le m3 | 0,96 le m3 | 0,96 le m3 |

* Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie

LOCATION SALLE POLYVALENTE LOUIS ALLAIN - Commune déléguée de Les Chéris

| Intitulés | 2019 | Proposition | VOTE |
|--------------------------------|----------|-------------|----------|
| CAUTION | 126,00 € | 126,00 € | 126,00 € |
| Week-end : 2 jours | | | |
| -Particulier de la Commune | 126,00 € | 126,00 € | 126,00 € |
| -Particulier extérieur | 187,00 € | 187,00 € | 187,00 € |
| Long week-end : 3 jours | | | |
| -Particulier de la Commune | 169,00 € | 169,00 € | 169,00 € |
| -Particulier extérieur | 227,00 € | 227,00 € | 227,00 € |
| Journée complémentaire | 43,00 € | 43,00 € | 43,00 € |
| En semaine : 1 jour | | | |
| -Particulier de la Commune | 73,00 € | 73,00 € | 73,00 € |
| -Particulier extérieur | 135,00 € | 135,00 € | 135,00 € |
| Autres manifestations | | | |
| Réunion | 53,00 € | 53,00 € | 53,00 € |

| | | | |
|--|--|---|---|
| Vin d'honneur | 68,00 € | 68,00 € | 68,00 € |
| Electricité | 0,20 €/kW | 0.20 €/kW | 0.20 €/kW |
| Vaisselle (±120 couverts disponibles) | 0,80 €/le couvert | 0,80 €/le couvert | 0,80 €/le couvert |
| Vaisselle cassée ou perdue | L'assiette: 3,15 € | L'assiette : 3,15 € | L'assiette : 3,15 € |
| | Le verre/la tasse/ un couvert: 2,00 € | Le verre/la tasse/ un couvert : 2,00 € | Le verre/la tasse/ un couvert : 2,00 € |

Gratuité pour les associations dont le siège social est sur la commune déléguée de Les Chéris (CAC50, Chœurs en Sélune, Club du 3^{ème} âge, CUMA), la réunion annuelle du groupement de Défense Sanitaire

VENTE D'HERBE

| | Contenance | 2019 | Proposition | VOTE |
|---------------------------------------|---------------|----------|-------------|----------|
| M. DELARUE (ex. terrain M. VIVIER) | 65 a 00 ca | 124,00 € | 124,00 € | 124,00 € |
| Le Clos Léger | 1ha 47a 70 ca | 277,00 € | 277,00 € | 277,00 € |

GARDERIE SCOLAIRE

| | 2019 | Proposition | VOTE |
|--------------------------|--------|-------------|--------|
| Ecole maternelle | | | |
| Matin | 1,60 € | 1,60 € | 1,60 € |
| Soir (goûter compris) | 1,75 € | 1,75 € | 1,75 € |
| Journée | 2,30 € | 2,30 € | 2,30 € |
| Ecole élémentaire | | | |
| Matin ou soir | 1,60 € | 1,60 € | 1,60 € |
| Journée | 2,15 € | 2,15 € | 2,15 € |

REPAS RESTAURANT MUNICIPAL

| | 2019 | Proposition | VOTE |
|-------------------------------------|--------|-------------|--------|
| ENFANT de DUCEY-LES CHÉRIS | | | |
| (le repas) | | | |
| Forfait de 3-4-5 jours | 3,55 € | 3,55 € | 3,55 € |
| Repas occasionnel | 4,50 € | 4,50 € | 4,50 € |
| ENFANT Hors DUCEY-LES CHÉRIS | | | |
| (le repas) | | | |
| Forfait de 3-4-5 jours | 3,70 € | 3,70 € | 3,70 € |
| Repas occasionnel | 4,70 € | 4,70 € | 4,70 € |
| ADULTE (le repas) | | | |
| Forfait de 3-4-5 jours | 6,00 € | 6,00 € | 6,00 € |
| Repas occasionnel | 7,00 € | 7,00 € | 7,00 € |

MARCHE HEBDOMADAIRE – DROITS DE PLACE

| | 2019 (modifié à/c 01.01. 2011) <i>Pour mémoire délibération du 09.12.2010 Tarif maintenu pendant 3 ans minimum</i> | Proposition (Vu en commission le 08.10.2019 - Maintien) | VOTE |
|---|--|---|------------------------|
| Prix minimum | 1,50 € | 1,50 € | 1,50 € |
| Le mètre linéaire | 0,40 € | 0,40 € | 0,40 € |
| Petits paniers | Gratuit si occasionnel | Gratuit si occasionnel | Gratuit si occasionnel |
| Eau | 1,50 € | 1,50 € | 1,50 € |
| Electricité | 1,00 € | 1,00 € | 1,00 € |
| Electricité (Balances électriques) | Gratuit | Gratuit | Gratuit |
| Enlèvement des déchets (consistant en la fourniture de sacs) | 1,00 € le sac | 1,00 € le sac | 1,00 € le sac |

Droits de stationnement pour occupation du domaine public par les camions de commerce alimentaire ou autre véhicule commercial en dehors du marché hebdomadaire

| | 2019 | Proposition | VOTE |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Prix minimum | 1,80 € | 1,80 € | 1,80 € |
| Le mètre linéaire | 0,40 € | 0,40 € | 0,40 € |
| Eau | 1,80 € | 1,80 € | 1,80 € |
| Electricité | 1,00 € | 1,00 € | 1,00 € |
| Enlèvement des déchets (consistant en la fourniture de sacs) | 1,00 € le sac | 1,00 € le sac | 1,00 € le sac |

Payable d'avance au trimestre

☞ Droits de stationnement pour occupation du domaine public par les camions d'outillage
☞ Action commerçant sédentaire sur le domaine public (> 5m²)

| | Proposition | VOTE |
|-------------------|-------------|------|
| Prix minimum | 1,80 | 1,80 |
| Le mètre linéaire | 0,40 | 0,40 |

Payable d'avance

TERRASSES BARS OU RESTAURANTS (Instaurés par délibération du 25.11.04)

| | 2019 | Proposition +2% | VOTE |
|--|--------|--------------------|--------|
| Terrasse non fixe (le m ²) (du 1 ^{er} Avril au 30 Septembre) | 3,20 € | 3,25 € | 3,25 € |
| Terrasse fixe (le m ²) (Année entière) | 6,50 € | 6,65 € | 6,65 € |

CONCESSIONS CIMETIERE – Commune déléguée de Ducey

| Intitulés | 2019 | Proposition | VOTE |
|--------------------------------------|----------|-------------|----------|
| Perpétuelle en bordure d'allée | 275,00 € | 275,00 € | 275,00 € |
| Perpétuelle à l'intérieur d'un carré | 243,00 € | 243,00 € | 243,00 € |
| Cinquantenaire | 182,00 € | 182,00 € | 182,00 € |
| Trentenaire | 100,00 € | 100,00 € | 100,00 € |

A ces prix s'ajoutent les frais de timbre et d'enregistrement aux tarifs en vigueur.

CONCESSIONS CIMETIERE – Commune déléguée de Les Chéris

| Intitulés | 2019 | Proposition | VOTE |
|----------------|----------|-------------|----------|
| Perpétuelle | 243,00 € | 243,00 € | 243,00 € |
| Cinquantenaire | 182,00 € | 182,00 € | 182,00 € |
| Trentenaire | 100,00 € | 100,00 € | 100,00 € |

A ces prix s'ajoutent les frais de timbre et d'enregistrement aux tarifs en vigueur.

CONCESSIONS COLUMBARIUM

| Intitulés | 2019 | Proposition | VOTE |
|--|-----------|-------------|-----------|
| <u>Trentenaire</u> | | | |
| Case enterrée | 1269,00 € | 1269,00 € | 1269,00 € |
| Case avec socle | 1966,00 € | 1966,00 € | 1966,00 € |
| Case avec colonne | 2076,00 € | 2076,00 € | 2076,00 € |
| Renouvellement concession trentenaire pour case enterrée, avec socle ou avec colonne (mobilier granit) | 300,00 € | 300,00 € | 300,00 € |
| Jardin du souvenir | 81,00 € | 81,00 € | 81,00 € |
| Plaque 30 ans | 38,00 € | 38,00 € | 38,00 € |
| Emplacement muni d'un caverne (trentenaire) – Sans mobilier granit | 898,00 € | 898,00 € | 898,00 € |
| Renouvellement concession trentenaire pour emplacement muni d'un caverne – Sans mobilier granit | 200,00 € | 200,00 € | 200,00 € |

Pas de frais de timbre et d'enregistrement.

CAVEAU PROVISOIRE – DROIT DE SEJOUR

Droit de séjour d'un corps dans le caveau provisoire de la commune déléguée de Ducey

| | 2019 | Proposition | VOTE |
|----------|---------|-------------|---------|
| Par jour | 10,00 € | 10,00 € | 10,00 € |

SIGNALÉTIQUE DES ZONES D'ACTIVITES

L'installation des entreprises dans les zones d'activités communales nécessite la mise en place d'une signalétique composée de mats supportant des lattes sur lesquelles sera indiqué le nom de chaque entreprise.

En cas de demande d'une entreprise souhaitant bénéficier de cette signalétique, une participation sera demandée pour le financement des lattes.

La participation qui suit vaut pour la mise en place de deux lattes maximum. Au-delà une participation supplémentaire sera perçue pour chaque multiple de deux (2 lattes = 165 € - 3 ou 4 lattes = 330 €)

| | 2019 | Proposition | VOTE |
|-------------------------------|----------|-------------|----------|
| Participation des entreprises | 165,00 € | 165,00 € | 165,00 € |

BORNE CAMPING CAR - RUE DU GENERAL LECLERC

| | 2019 | Proposition | VOTE |
|---|--------|-------------|--------|
| Passage à la borne Fonctionne avec monnayeur – Pièce de 2 € | 2,00 € | 2,00 € | 2,00 € |

ENTREES CHATEAU

| Tarifs 2020 | | |
|----------------------------------|---|------------|
| Visite libre | Plein tarif | 5 € TTC |
| | Tarif réduit (jeune 5-18 ans, groupe (+ de 10 personnes), demandeurs d'emploi | 3 € TTC |
| Enfant – de 5 ans | | Gratuit |
| Visite guidée et visite nocturne | Plein tarif | 6 € TTC |
| | Tarif réduit (jeune 5-18 ans, groupe (+ de 10 personnes), demandeurs d'emploi | 4,50 € TTC |
| Enfant – de 5 ans | | Gratuit |

2019-11-09: Blanchissage du linge – Année 2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des conditions proposées par le conseil d'administration de l'EHPAD – Résidence Delivet – de Ducey-Les Chéris pour le blanchissage, séchage et repassage des vêtements professionnels des agents communaux (hors ateliers) et du linge de cuisine du restaurant municipal.

Le prix proposé est de 3,87 € T.T.C. par kilo pour l'année 2020 (Pour mémoire: 3,87 € T.T.C. en 2019)

Un forfait annuel de 100 € sera facturé pour les menus travaux de couture incluant le remplacement des lanières.

En outre l'EHPAD de Ducey-Les Chéris s'engage à marquer le linge moyennant un coût de 0,24 € par étiquette ainsi qu'à réaliser les ourlets sur les vêtements neufs moyennant un montant de 5,00 € par ourlet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature d'une nouvelle convention avec l'EHPAD incluant l'ensemble des prestations susvisées pour l'année 2020.

2019-11-10: Reconduction du label "Village Etape"

La convention d'attribution de l'appellation "Village Etape" entre l'Etat et la commune de Ducey-Les Chéris pour la commune déléguée de Ducey, est à échéance et il convient de délibérer pour demander le renouvellement du label.

Après avoir présenté le dossier de demande de renouvellement, dont un exemplaire a préalablement été adressé à chaque conseiller municipal, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la reconduction du label "Village Etape" à la commune de Ducey-Les Chéris pour la commune déléguée de Ducey.

Considérant l'intérêt économique et touristique qui s'attache à la reconduction du label,

Considérant l'adhésion massive des commerçants à la démarche,

Considérant les actions structurantes mises en œuvre par la commune permettant de satisfaire les conditions de reconduction de l'appellation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité demande le renouvellement du label "Village étape".

Monsieur le Maire et le conseil municipal adressent leurs félicitations aux services administratifs pour le montage du dossier.

2019-11-11: Affectation d'une salle pour la célébration des mariages pendant les travaux de la mairie

Monsieur le Maire rappelle qu'il a saisi le Parquet pour demander l'autorisation de pouvoir célébrer, pendant la durée des travaux de la mairie, les mariages dans la salle d'exposition de l'aile nord du Château des Montgomery.

Conformément à l'article 393 de l'Instruction Générale Relative à l'Etat-Civil, le Procureur de la République a demandé que lui soit adressée une délibération du conseil municipal désignant le local lui paraissant propre à suppléer l'habituelle salle des mariages rendue indisponible en raison des travaux, et qui recevra l'affectation d'une annexe de la maison commune où les mariages pourront y être célébrés.

Après en avoir délibéré,

Considérant que les deux salles de la mairie où peuvent être célébrés les mariages, seront indisponibles le temps des travaux de rénovation et restructuration de la mairie,

Le conseil municipal à l'unanimité:

- Désigne la salle d'exposition de l'aile nord du château des Montgomery comme local propre à suppléer les salles des mariages rendues indisponibles en raison des travaux
- Décide que la salle d'exposition de l'aile nord du château des Montgomery recevra l'affectation d'une annexe de la maison commune où les mariages pourront y être célébrés
- Charge Monsieur le Maire de la transmission de cette délibération au Procureur de la République

2019-11-12: G.A.E.C. du Petit Marais – Demande d'enregistrement I.C.P.E.

Par arrêté du 24 octobre 2019, Monsieur le Préfet a prescrit une consultation du public sur la demande d'enregistrement, présentée par le G.A.E.C. du Petit Marais, dont le siège social est situé 17 Route du Marais à JUILLEY, pour l'exploitation d'un élevage laitier de 168 vaches laitières sis à la même adresse sur ladite commune.

La consultation se déroulera du 19 novembre 2019 au 17 décembre 2019 inclus.

Dans son arrêté Monsieur le Préfet demande au conseil municipal de la commune de Ducey-Les Chéris de donner son avis sur cette demande d'enregistrement; la commune étant concernée par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source.

Après avoir rappelé les principaux éléments contenus dans la note de synthèse et les plans joints adressés avec la convocation aux membres du conseil municipal, et rappelé que la commune de DUCEY-LES CHÉRIS est concernée par plusieurs parcelles de terrain, au nord du bois d'Ardennes, qui seront destinées à recevoir de l'épandage:

Surfaces: 19,02 ha

Surfaces épandables: 16,55 ha,

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à donner son avis sur la demande d'enregistrement présentée par le G.A.E.C. du Petit Marais.

Considérant que les parcelles sises sur le territoire de DUCEY-LES CHÉRIS sont en zone naturelle bordant le fleuve La Sélune et inondable toute l'année en raison de la suppression des barrages,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne un avis défavorable à la demande susvisée.

2019-11-13: SDEAU50 – Modification des statuts

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de modification des statuts du SDEAU50 adopté par le comité syndical du SDEAU50 le 18 septembre 2019 par la délibération OC2019-09-18-03,

Considérant que les collectivités et structures intercommunales membres du SDEAU50 doivent délibérer pour valider le projet de modification statutaire du SDEAU50

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'approuver la modification des statuts du SDEAU50 validée par son comité syndical du 18 septembre 2019.

2019-11-14: Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche (SDeau50) - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (compétences production d'eau et distribution) Exercice 2018

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller a eu communication du rapport annuel du Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (compétences production d'eau et distribution) pour l'année 2018, destiné notamment à l'information des usagers.

Chaque conseiller est invité à s'exprimer sur le contenu de ces documents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport susvisé.

QUESTIONS DIVERSES

*Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de délibérer sur la cession de terrain à prendre sur la parcelle ZB N°208; les bénéficiaires de la vente n'étant plus M. et Mme RIVIERE mais une SCI et une SAS constituées par leurs soins; le prix de vente restant inchangé.
Les membres du conseil municipal acceptent de délibérer sur cette question.*

2019-11-15: Cession de terrain à prendre sur la parcelle ZB N°208 (après division parcellaire de la parcelle ZB 105)

Par délibérations du 19 septembre 2017 et 31 octobre 2017 le conseil municipal a décidé la vente d'une parcelle de terrain à prendre sur la parcelle cadastrée section ZB N° 105 au profit de M. et Mme Christophe RIVIERE moyennant un prix de 70 000 € (soixante-dix mille euros).
Un compromis est intervenu en ce sens le 27 avril 2018.

Or pour des raisons juridiques la cession devra s'opérer pour une partie de terrain au nom de la SAS LES RIVIERES et pour l'autre au nom de la SCI L4R; les surfaces respectives restant à déterminer.
Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de valider le changement de bénéficiaires de cette cession; le prix restant inchangé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Approuve la cession du terrain à prendre sur la parcelle cadastrée section ZB n° 208 après division parcellaire de la ZB 105, au profit de la SAS LES RIVIERES et la SCI L4R sans modification du prix global soit 70 000 € net vendeur, non soumis à T.V.A.
- Précise que M. et Mme RIVIERE restent tenus solidairement du prix

↳ Décisions prises en application de la délégation en matière de marchés publics:

Ecole maternelle – Renouvellement des jeux de cour
QUALICITÉ BRETAGNE – PÉAULE – 56130 – 22 489,04 € H.T.
Devis signé le 19 septembre 2019

Borne fontaine pour le cimetière de la commune déléguée de DUCEY
FRANS BONHOMME – JOUE LES TOURS – 37 302 – 1 794,23 € H.T.
Devis signé le 19 septembre 2019

Petit équipement pour la ligne de self-service au restaurant scolaire
ECOTEL – COUTANCES – 50 220 – 2 387,61 € H.T.
Devis signé le 30 septembre 2019

Schéma directeur des mobilités douces
ITEM Etudes et Conseil – BESANÇON – 25 000 – 8 000,00 € H.T.
Devis signé le 02 octobre 2019

Presbytère de DUCEY – Remise en peinture cage d'escalier
ROUSSIN Marie – DUCEY-LES CHÉRIS – 50 220 – 2 130,00 € H.T.
Devis signé le 02 octobre 2019

Aménagement de coussins berlinois rue de Boishue – Commune déléguée de DUCEY
LTP LOISEL SAS – BRECEY – 50 370 – 1 545,00 € H.T.
Devis signé le 09 octobre 2019

Presbytère de DUCEY – Remplacement de menuiseries extérieures
SARL MOTTIER – DUCEY-LES CHÉRIS – 50 220 – 6 814,30 € H.T.
Devis signé le 10 octobre 2019

Signalisation horizontale – Années 2020 – 2021 – 2022
URBASIGN – LE DEZERT – 50 620 – Minimum annuel: 2 000 € H.T. – Maximum annuel: 8 000 € H.T.
Contrat signé le 15 novembre 2019

↳ **Agence Postale Communale:**

Monsieur précise que l'agence sera ouverte le matin de 08H30 à 12H00 du lundi au vendredi à compter du 06 janvier 2019.

Le 06 janvier, ouverture exceptionnellement à 10H00 pour permettre la mise en route.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite programmer une réunion publique pour apporter aux administrés des précisions sur le fonctionnement de l'agence ainsi que sur la nouvelle organisation des bureaux de vote à partir de 2020.

↳ **Interrogation de Mme GLENAT sur le projet de mise en place de conteneurs ordures ménagères route de Saint Laurent à côté des ateliers:**

Monsieur le Maire indique que le dépôt des Bas Jardins pose problème. On y déplore de nombreux dépôts identifiés, pour nombre d'entre eux, comme venant d'habitants de Saint Laurent de Terregatte. Ni la communauté d'agglomération, ni la mairie de résidence de ces personnes indécrites n'ont informé les administrés de Saint Laurent de Terregatte qu'ils avaient un droit d'accès à la déchetterie implantée à DUCEY-LES CHÉRIS.

La suppression du dépôt des Bas Jardins est envisagée. Il convient cependant de trouver un ou deux endroits pour mettre les conteneurs.

L'emplacement envisagé à côté des ateliers est communal. Monsieur le Maire comprend que cela puisse heurter les riverains bien que des conteneurs soient dans d'autres endroits de la commune près des habitations. Il indique qu'il doit rencontrer un des riverains pour en discuter.

Monsieur le Maire fait appel aux conseillers pour des idées d'endroits visibles pouvant recevoir ces conteneurs.

↳ **Sécurité des piétons sur la rue de Saint Aubin après la sortie d'agglomération:**

Interrogation de M. Franck DALLAIN au sujet de la sécurité des enfants résidant hors agglomération et se rendant au collège à pied. Il n'y a en effet, sur cette route, aucun espace sécurisé pour le cheminement.

S'agissant d'une route départementale, l'attention de l'Agence Technique Départementale Sud Manche sera appelée sur cette question.

↳ **Agenda:**

Réunion publique "APC" et "Bureaux de vote" le lundi 16 décembre 2019 à 20H00 – Salle du stade

Municipalité en mairie annexe de Les Chéris le:

- Mardi 17 décembre 2019 à 18H00
- Mardi 14 janvier 2020 à 18H00
- Mardi 18 février 2020 à 18H00 suivie d'une commission des finances à 18H30 (subventions, comptes de gestion et administratif 2019...)

Conseil municipal le mardi 25 février 2020 à 20H30 – Salle du Stade

Monsieur le Maire précise que si une question urgente devait être traitée avant le conseil du 25 février, il provoquerait une réunion supplémentaire.

Cérémonie des vœux le mardi 07 janvier 2020 à 18H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H25.

Les 15 délibérations prises au cours de la séance portent les numéros d'ordre suivants: 2019-11-01 à 2019-11-15.

- o o o -

Le Maire

Denis LAPORTE

Le secrétaire de séance

Claude MOTTIER



Signature des membres présents – Réunion du 26 novembre 2019

| | | | |
|--------------------------|---|----------------------------|---|
| M. Denis LAPORTE |  | Mme Marie-Ange AGUITON | |
| M. Serge DALLAIN |  | Mme Frédérique MARIE | |
| M. Louis BELLIARD |  | Mme Nathalie BOUFFORT | |
| M. Franck DALLAIN |  | M. Sébastien MAGAT | |
| M. Yves SAMSON |  | Mme Anne GLENAT |  |
| Mme Jocelyne BELLOIR |  | M. Yannick MARCHAND | |
| M. Claude MOTTIER |  | M. Cyril SIRRE | |
| Mme Isabelle LABICHE |  | M. Rodolphe PAIN |  |
| M. Henri-Jacques DEWITTE |  | M. Olivier GUILLOCHE | |
| Mme Michelle ROGER |  | Mme Nadège DELAHAYE |  |
| Mme Raymonde DESFEUX |  | Mme Marie-Gabrielle CARNET | |
| Mme Christine SAUVÉ |  | Mme Valérie DAVID | |
| M. Éric DEWILDE | | M. Guy ROULAND |  |

Publication le 29 NOV. 2019